

Sur les TERRES du LAURAGAIS



Lettre
d'information
communautaire

GRAND ANGLE p.06

PATRIMOINE & ENVIRONNEMENT :
Le territoire s'engage !



p. 03
L'ACTU
L'environnement
au cœur de nos
actions



p. 09
ÉCONOMIE
Portraits
d'acteurs
engagés



p. 10
**ENVIRONNE-
MENT**
Les biodéchets

OCTOBRE 2021

No. 08

www.terres-du-lauragais.fr

▶ L'ÉDITO

Sur les *Terres*
du *Lauragais*

▶ Lettre
d'information
communautaire

OCTOBRE 2021

No. 08

Directeur de la publication :

Christian Portet

Réalisation :

Maëlle Ollivier

Directrice de la rédaction :

Elodie Caquineau

Comité de rédaction :

Amélie Martinez, Mathieu Girardin, Muriel Garcia, Emmanuelle Bayssières-Dayde, Elodie Caquineau, Régis Bruty, Julie Bugnon, Gaëlle Bossard, Sandrine Gouazé, Paul Cizos-Natou, Lise Verguet, Sylvie Le Joly

Photo de couverture :

Isabelle Aubry

Conception graphique :

Venise Abed

Impression :

BCR impression

Imprimé à 16 500 exemplaires.

Papier couché recyclé - 115 g/m².



CHRISTIAN PORTET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU LAURAGAIS



Identifiée comme l'une des quatre valeurs principales, mais surtout transversale, dans notre projet de territoire, la "Préservation du cadre de vie et de l'environnement" est une préoccupation quotidienne, tant pour les élus que pour les agents de notre communauté de communes.

Cette affirmation trouve son illustration dans ce bulletin, avec un descriptif détaillé des actions et animations menées en faveur de l'environnement, qui guident tous nos services dans l'exercice de leurs missions.

Nos communes s'engagent elles aussi : vous pourrez apprécier quelques exemples, non exhaustifs, de ces actions locales.

Politiquement, dans le cadre de la relance économique post-covid, le gouvernement a décidé de créer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), contrat pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

Terres du Lauragais, via le PETR Lauragais, va adhérer à ce programme, convaincu de l'intérêt qu'il y a à donner une cohérence à l'ensemble des démarches et actions contractuelles, en lien pour l'essentiel avec la Transition Energétique.

La "Préservation du cadre de vie et de l'environnement" est une préoccupation quotidienne.

C'est un message d'espoir et de confiance que tous les acteurs de Terres du Lauragais vous délivrent dans les pages de ce numéro d'automne de notre lettre d'information communautaire.

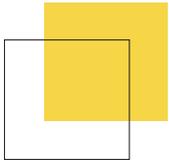
Je vous invite vivement à vous en inspirer ou à les imiter dans votre vie quotidienne, familiale ou professionnelle... Collectivement, le résultat n'en sera que meilleur !

Prenez bien soin de vous et des autres en continuant d'appliquer les gestes barrières contre le Covid.

Bonne lecture à tous !

SUIVEZ-NOUS





L'ACTU

DES ACTIONS ÉCO-RESPONSABLES AU QUOTIDIEN DE LA PETITE ENFANCE

Les crèches de Terres du Lauragais s'engagent progressivement dans la lutte contre le gaspillage et le recyclage d'objets divers, afin de limiter leur consommation.

Actuellement, elles proposent une "collation" le matin aux grands afin de ne pas jeter les fruits livrés par le prestataire repas. Une centrifugeuse permet également de transformer ces fruits en jus.

Les crèches du secteur Nord ont été accompagnées par le SIPOM et ses intervenants pour changer leur manière de trier les déchets. Elles s'équipent petit à petit d'un composteur pour y jeter tous les restes (épluchures, restes de repas, papier absorbant, carton).

Le compost est ensuite utilisé pour enrichir le sol des crèches possédant un potager. Il est paillé afin de limiter la consommation d'eau par arrosage et préserver un maxi-

mum les ressources naturelles. Certaines crèches ont pour projet d'acquérir des récupérateurs d'eau de pluie dans les années à venir pour arroser leur potager.

Les crèches ont toutes une poubelle jaune, afin d'y jeter tous leurs papiers, cartons, emballages aluminiums et plastiques. Cet accompagnement était primordial car il a permis aux structures de réaliser que l'on pouvait y jeter également des emballages tels que des aérosols non terminés et des conserves souillées.

Désormais, dans la poubelle d'ordures ménagères, seuls les masques chirurgicaux, les couches et la viande/poisson/œufs sont jetés.

Le tri est l'affaire de tous : les structures s'organisent pour avoir un accès rapide aux bacs à recyclage, bacs à compost et poubelles d'ordures ménagères.



Dégustation d'une pomme et recyclage de ses épluchures en les déposant dans le composteur à la crèche des P'tits Cœurs.

JEUX ET ACTIVITÉS AVEC DU MATÉRIEL DE RÉCUPÉRATION

Toutes les structures organisent des activités manuelles et de manipulation avec du matériel de récupération : boîtes à œufs, boîtes en carton, papier bulle, rouleau en carton, papier passé à la broyeuse, brosse de mascara nettoyée ou brosse à dents pour la peinture ainsi que des pots de yaourt...



Activités avec du papier usagé passé à la broyeuse à papier au RAM NORD

Journée « ça cartonne » dans les RAM de Terres du Lauragais

ANIMATIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Présentation du compostage et de ses bêtes aux enfants de maternelle de l'ALAE de Nailloux.

Les ambassadeurs du tri ont proposé une animation autour du compostage aux maternelles de Nailloux. Les enfants se sont familiarisés avec le principe du compostage en découvrant la faune du compost et les différentes étapes de décomposition d'un déchet organique. Ils ont également participé à la plantation de graines dans le compost. Cette animation a permis aux enfants d'être sensibilisés sur l'utilité du compostage.



Animations autour du tri sélectif avec l'ALAE de Calmont.

Dans le cadre de leur projet pédagogique, les animateurs de l'ALAE ont travaillé avec les enfants sur le thème de l'environnement.

Les ambassadeurs du tri de Terres du Lauragais sont ainsi intervenus pour proposer des activités de sensibilisation : apprentissage du tri grâce aux déchets découlant de leurs goûters ; réalisation d'un jeu du bérêt version collecte de déchets, qu'ils ont ensuite triés et déposés dans les conteneurs adéquats ; démonstration du camion poubelle en action.



PORTAGE DE REPAS

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le développement durable prend en compte les contraintes écologiques et sociales en répondant aux besoins de l'homme, tout en essayant de ne pas compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Le portage de repas en fait de même. Il œuvre au quotidien pour répondre au besoin vital de se nourrir et pour maintenir un lien social quotidien, élément clef du bien vieillir et du maintien à domicile.

Conscient des enjeux environnementaux et soucieux de livrer un repas de qualité, l'appel d'offre rédigé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Terres du Lauragais a demandé au prestataire de favoriser les circuits courts et l'utilisation de produits bio.

Aujourd'hui :

- 20 % des produits sont issus de l'agriculture biologique, certifiés par ECOCERT ;
- 20 % des produits sont issus des producteurs locaux ;
- 80% sont des produits frais.

De plus, au delà des contraintes des marchés publics, rédigées par le service de portage de repas, le prestataire retenu est sensible à la réduction de l'empreinte écologique. Il a donc fait des circuits courts et des approvisionnements locaux sa priorité. Cette stratégie permet souvent de garantir des produits plus

frais et d'assurer une meilleure traçabilité et souplesse des approvisionnements, tout en tenant compte de la saisonnalité conciliant ainsi le goût et le respect de l'environnement.

Les poissons sauvages pêchés en haute mer ayant une chair tendre et savoureuse sont privilégiés : colin, cabillaud, saumon, merlu, hoki, lieu, limande.

En outre, une démarche « zéro déchet » est en cours en favorisant le conditionnement des plats dans des barquettes biodégradables et 100% compostables respectueuses de l'environnement et de la santé des bénéficiaires.

Enfin, les normes GERMEN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) garantissent aux seniors des menus adaptés, équilibrés et de qualité.

MARCHÉS PUBLICS

LA DÉMARCHE ACHATS



Les marchés publics, quels que soient leurs montants ou leurs procédures, doivent respecter trois principes :

- la liberté d'accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats ;
- la transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. De plus, la collectivité s'est dotée d'un schéma d'achats plus responsable dans les différents secteurs d'activités.

ENFANCE-JEUNESSE & PETITE ENFANCE

Le marché de fournitures et de livraison de repas en liaison froide intègre une part conséquente de produits issus de circuits courts de saison dans les repas des enfants et a ainsi anticipé la loi EGalim.

Les structures n'utilisent que des plats gastronomiques en inox pour servir les repas et s'engagent dans une limitation de la consommation du plastique.

D'autre part, soucieux des impacts environnementaux et sanitaires majeurs liés à l'achat de couches jetables, pour partie dus à leur fabrication, utilisation et fin de vie, il a été lancé en 2020 une consultation intégrant plus d'exigences sanitaires et écologiques pour la fourniture des couches à destination des enfants.

Pour ce projet, la Direction régionale Occitanie de l'ADEME a apporté un soutien technique pour accompagner les services opérationnels et achats à la construction de leur démarche.

BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

• Entretien des bâtiments

La considération environnementale est également prise en compte dans les spécifications techniques des produits d'entretien de l'ensemble des structures de la collectivité qui incluent des caractéristiques environnementales, comme par exemple, la référence à des labels ou écolabels (ex. : « écolabel européen »).

• Réhabilitation des bâtiments

En terme de marchés travaux, la rénovation énergétique du siège de Terres du Lauragais est l'exemple d'un projet achat public écologiquement responsable (cf. l'article du "Grand angle" page 08).

Quant au projet de réhabilitation-extension des ateliers techniques de Caraman, il s'inscrit dans une démarche environnementale positive et de mise aux normes énergétiques dans le cadre des contrats d'économies d'énergies (CEE).

CRTE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le protocole d'intention du CRTE « Pays Lauragais » a été signé fin juin, à l'échelle de deux intercommunalités (CC Terres du Lauragais

et Lauragais Revel Sorezois) et permettra d'obtenir des soutiens sur des actions concrètes de relance, prêtes à démarrer.

Le futur CRTE du Pays Lauragais, qui sera conclu d'ici fin 2021, prendra en compte les objectifs du projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays. Il doit permettre aux maîtres d'ouvrage et aux porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être

apportées par l'Etat et, le cas échéant, les mettre en lien avec d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.



ZÉRO PHYTO

LA FIN DES PRODUITS CHIMIQUES



Finie l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans le traitement et la gestion des espaces verts et milieux naturels. Communément appelés pesticides, ils peuvent entraîner de graves problèmes de santé pour l'homme et de nombreuses dégradations de l'environnement.

90 % des pesticides sont achetés par les agriculteurs. Pourtant, en milieu urbanisé, là où 10 % des pesticides sont utilisés par les jardiniers amateurs, les gestionnaires d'espaces verts privés ou les collectivités, le risque de pollution de l'eau est estimé à 30 %.

La loi Labbé du 6 février 2014 (modifiée par la loi du 17 août 2015) prévoit une interdiction de leur utilisation pour l'entretien de la plupart des espaces publics depuis le 1er janvier 2017 et pour les jardins particuliers depuis le 1er janvier 2019.

Nos équipes des espaces verts ont dû s'adapter à ces nouvelles dispositions dans l'entretien des sites intercommunaux mais également au niveau des communes conventionnées. Pour ce faire, des techniques alternatives existent, facilitant les interventions des agents, ayant très vite intégré l'intérêt de la démarche.

• **Le traitement thermique** est utilisé dans le cadre du désherbage des espaces publics, le long des trottoirs et sur les parcs de stationnement.

• **Les massifs et les entourages d'arbres font l'objet d'un paillage**, réduisant la pousse des adventives, tout en réduisant l'évaporation au niveau des pieds des végétaux.

• **La végétalisation de certaines zones**, comme les allées gravillonnées, trottoirs sablés, etc. permet un entretien aisé, par l'application **de tontes régulières**, créant un tapis enherbé des plus harmonieux.

Aujourd'hui, une gestion différenciée des espaces verts est mise en place : c'est une procédure de classification des espaces, avec des interventions plus ou moins rapprochées, suivant l'intérêt paysager et l'utilisation du site concerné. De plus, ce mode de gestion permet une réappropriation de certains espaces verts, par une faune et une flore luxuriantes.

L'augmentation du niveau d'acceptation du public à la présence d'herbes sur l'espace public est favorisée par de la pédagogie. En effet, comme l'indiquait un maître jardinier : « *Il n'y a pas de mauvaises herbes, il n'y a que de mauvais jardiniers* » : la valorisation du végétal doit être recherchée afin de promouvoir la diversité environnementale.

LES SOLUTIONS POUR AVANCER EN ZÉRO PHYTO

• Un audit sur les actions que l'on souhaite mettre en place et nos objectifs finaux sur le rendu du terrain.

• Un budget (financier et humain) plus élevé, en comparaison de l'achat de produits chimiques (souvent moins chers et avec peu de temps d'application).

• La formation des agents pour :
- Évoluer avec cette nouvelle vision du respect de la nature (anticipation des critiques négatives, savoir le pourquoi, etc.).

- Connaître les nouvelles techniques de lutte en mode biologique (produits biocides, matériels technologiques, type désherbage à air chaud pulsé).

- Mettre en valeur la biodiversité de nos territoires (aménagement paysager, comme par exemple le fleurissement des pieds d'arbres, le semis de gazon d'ornement, etc.).

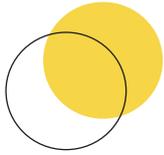
• Une bonne communication entre agents, élus et administrés.



Les communes s'engagent

La commune de Gardouch a obtenu le label « *Objectif zéro phyto dans nos villes et villages* » en décembre 2020. Cela récompense 4 ans de mise en place de pratiques environnementales dans l'entretien des espaces verts. De plus, une exposition zéro phyto a été mise en place à la bibliothèque de Gardouch en avril-mai 2021 afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques d'entretien de leurs jardins, dans le respect de l'environnement.





GRAND ANGLE :

PATRIMOINE

ÉCO-PÂTURAGE

AU LAC DE LA THÉSAUQUE

Au printemps 2021, de nouveaux arrivants ont élu domicile au lac de la Thésauque sur la commune de Montgeard. Un troupeau de 6 brebis a été mis à disposition par un éleveur du territoire, après l'élaboration d'un partenariat entre l'agriculteur et notre collectivité.

Les brebis resteront toute la saison estivale sur site, installées au niveau de la digue du lac. Elles entretiendront, par leurs actions, l'ouvrage d'une manière éco-responsable, évitant ainsi l'intervention mécanique des agents des services des espaces verts. En effet, cette zone difficile d'accès et d'entretien, était source de pénibilité et d'accidents pour le personnel y intervenant.

Le choix de l'espèce s'est porté, après concertation entre les membres de la commission de protection de l'environnement, sur un cheptel de brebis issues de la "Montagne Noire".

Les équipes du secteur de Nailloux, fortement mobilisées et moteurs de ce nouveau mode de gestion, ont installé les clôtures sur la digue du lac, permettant ainsi l'accueil du troupeau avant la saison touristique.

Cette pratique agronomique, volontairement durable, permet également de rendre le site du lac de la Thésauque encore plus attractif, avec la découverte d'animaux n'étant pas forcément connus du grand public, sur un secteur préservé et touristique de notre territoire.



Les communes s'engagent

La commune de Calmont a décidé de s'octroyer les services d'une entreprise locale d'entretien des espaces verts qui utilise la méthode de l'éco-pâturage. C'est ainsi qu'une dizaine de moutons ont été mis à disposition de la commune et ont entretenu les berges de l'Hers de mars à octobre 2021.

En plus de permettre l'entretien des berges de manière écologique, les moutons ont attiré la curiosité des habitants, et notamment des enfants, qui ont pu venir les observer et apprendre l'intérêt écologique de la méthode de l'éco-pâturage !



© Pierre Marty



© Pierre Marty

DES OMBRIÈRES AU LAC DE LA THÉSAUQUE



La société PREJ'OMBRIERES a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques intégrés à des ombrières sur la commune de Montgeard, lieu-dit Champreux, sur le parking du lac de la Thésauque. Les travaux ont débuté en mars 2021 et se sont achevés courant septembre.

Cet aménagement permettra la valorisation de l'aire de stationnement de la base de loisirs par la production d'énergie électrique renouvelable, action souhaitée par les élus de l'intercommunalité et en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par la collectivité en 2020.

Ce projet possède aujourd'hui toutes les autorisations administratives, à savoir : un permis de construire, une offre de raccordement et un tarif d'achat sécurisé.

Ces installations produiront environ 650 000 kWh par an. C'est l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 20% des habitants de la commune de Montgeard. Cette production décarbonée d'énergie – par opposition aux ressources fossiles – permettra de préserver l'environnement en évitant le rejet dans l'atmosphère de plus de 593 tonnes de CO2 chaque année. Ce projet est lauréat de l'appel d'offres na-

tional de la Commission de Régulation de l'Energie 4.8 (CRE), qui vise à soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire français, en encourageant les projets les plus compétitifs et les plus responsables en matière d'empreinte carbone.

Au préalable à cette installation, une convention temporaire d'occuper le domaine public a été signée entre la communauté de communes Terres du Lauragais et la société PREJ'OMBRIERES, et cela pour une durée de trente ans.

Sur toute la durée des travaux, une concertation et une information à destination de la population, des usagers et des professionnels du site, ont permis une bonne compréhension, ainsi qu'une acceptabilité de ce projet.

Cette opération ne fait qu'affirmer une volonté forte de l'ensemble des acteurs du territoire, de développer des énergies propres et décarbonées, permettant de répondre aux enjeux écologiques, dans un but de préservation et de protection des générations futures.



Les communes s'engagent



La commune de Caraman a quatre projets de solaire photovoltaïque en cours de développement :

- Sur la toiture du centre culturel Antoine de Saint Exupéry ;
- Sur la toiture de l'école élémentaire Pierre-Paul Riquet ;
- Sur la toiture de l'école maternelle du Petit Bois ;
- Un projet d'ombrières autour du terrain de rugby.

La mise en service de ces installations se fera en 2022/2023. Au total, il est attendu une puissance nominale d'environ 2MW.

De son côté, la commune de Nailloux a créé la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) « Alternatives Durables Nailloux » (ADN) en août 2021. La commune détient 49 % du capital. Cette Scic a pour objectif de développer la production d'énergie solaire sur la commune, dans un premier temps, et sur les communes aux alentours, par la suite.

De multiples sites probables de production photovoltaïque ont été identifiés, les premières études de faisabilité vont être effectuées. Il est prévu la mise en place de 10 ombrières photovoltaïques, 3 parcs photovoltaïques au sol et des serres de maraichages photovoltaïques.

A termes la Scic vise une production d'électricité solaire équivalente au double de la consommation du territoire.

Ce projet est lauréat de la région Occitanie au titre de l'appel à projets « Energies citoyennes ».

RÉNOVATION THERMIQUE

AU SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA FONTASSE



Ces dernières années, le gouvernement n'a cessé d'encourager les particuliers ainsi que les collectivités à réaliser des travaux de rénovation de leurs patrimoines bâtis.

Plusieurs textes législatifs en faveur de l'environnement ont d'ailleurs vu le jour, avec une volonté forte du législateur de voir disparaître les bâtiments appelés vulgairement « les passoires thermiques ».

C'est pour cela notamment que notre collectivité associe à la rénovation de ce bâtiment communautaire, une approche environnementale par l'intermédiaire d'un système de chauffage raccordé à un dispositif de Géothermie (récupération des calories du sol) et d'une isolation des murs par l'extérieur, beaucoup plus efficace que par l'intérieur, avec un gain de 5 à 10 % par rapport à un isolant classique, par l'annulation d'une grande partie des ponts thermiques. Le choix des élus s'est porté également sur l'utilisation de fibre de bois, en remplacement de matériaux en polystyrène expansé (PSE), beaucoup plus

vertueux en termes d'empreinte carbone.

Après plusieurs mois d'études techniques et l'assistance de professionnels spécialisés, une consultation auprès des entreprises a été engagée pour réaliser les travaux.

Dans le cadre de cette consultation, 5 lots ont été attribués à des prestataires pour la réalisation de cette opération :

- Entreprise NEROCAN : gros œuvre, couverture, zinguerie et désamiantage.
- Entreprise Sol : façade pour l'isolation extérieure (ITE).
- Entreprise LABEUR : remplacement des menuiseries extérieures.
- Entreprise TEMPÉRIA : géothermie et VMC.
- Entreprise NPCE : travaux d'électricité.

Une période préparatoire avant travaux a permis d'informer l'ensemble des agents occupant le site sur les contraintes et délais imposés par cette opération, avec l'organisation d'une réunion courant juin.

Les premières opérations ont débuté fin juin pour une durée estimative des travaux d'environ six mois, avec comme contrainte forte l'approvisionnement de certains matériaux, en cette période de restrictions sanitaires et d'un contexte mondial tendu sur l'approvisionnement des matières premières.

Les travaux de rénovation consisteront à la réalisation des opérations suivantes, par ordre chronologique :

- **Désamiantage de certains matériaux** présents sur le site, notamment une toiture en plaques de fibrociments, remplacée par des tuiles en terre cuite.
- **Modification de certaines maçonneries et ouvertures** sur le bâti existant.
- **Remplacement des menuiseries** extérieures.
- **Création d'une installation de ventilation intérieure** (chauffage et rafraîchissement) avec la mise en œuvre de forage nécessaire au système de Géothermie.
- **Mise aux normes de l'éclairage intérieur et extérieur** avec passage au LED (Luminescent Emitting Diode) sur les points lumineux.
- **Réalisation de l'isolation extérieure (ITE)** sur l'ensemble des façades du bâtiment.

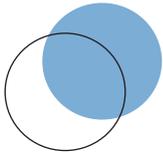
Actuellement, les travaux sont en cours de réalisation, avec comme objectif la qualité des prestations réalisées, le maintien des délais, la satisfaction des utilisateurs et le respect de l'enveloppe financière allouée au projet.



Les communes s'engagent

La commune de Trébons-sur-la-Grasse a complètement rénové le bâtiment de l'ancienne école élémentaire pour y installer la Mairie en 2019. Du double vitrage a été installé, une pompe à chaleur a été mise en place et toute l'isolation thermique a été refaite. Ces travaux de rénovation ont permis de faire baisser la consommation du bâtiment de manière significative.





ÉCONOMIE



Installé depuis 1997 sur l'exploitation familiale, Laurent PAUL s'est très rapidement saisi des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques liés au traitement phytosanitaire des champs.

Dès 2009, il engage une conversion en bio et diversifie sa production. Il passe alors de 2 à 9 cultures et choisit d'introduire des légumineuses (lentilles, pois chiches, pois cassés...) dans sa rotation. Ce changement de pratique lui amène autonomie, valorisation des produits et maîtrise de ses revenus.

En 2010, il opte pour la vente directe et inaugure très rapidement son magasin à la ferme. Il achète deux moulins afin de produire localement farines de blé et de sarrasin. La marque

« AU PETIT GRAIN BIO », DU CHAMP À L'ASSIETTE !

« Au petit grain bio » sort alors de terre !

4 ans plus tard, Nathalie PAUL entreprend une reconversion professionnelle et se lance aux côtés de Laurent en créant un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). En parallèle, ils constatent un engouement pour les produits bio, le vrac et les légumineuses et orientent leurs efforts vers le développement de la vente en direct.

Aujourd'hui, Nathalie s'occupe de la communication, de la préparation des commandes, de la comptabilité, de la relation client et de la transformation (meunerie) ; tandis que Laurent se consacre aux travaux de récolte, de stockage et de livraison.

Suite à un travail de valorisation de leur production, de nombreux acteurs économiques locaux, désirant mettre en avant les produits issus de filières courtes, s'approvisionnent en farines et légumineuses : boulangers, restaurateurs, pizzerias, etc. Vive les circuits courts !

De nombreux partenaires vendent également leurs produits : épicerie bio, vrac et ambulantes (Localement Bio, Biocoop, Ceci & Cela, les Vraqueuses...), des fermes, etc.

► *Contacts :*

<http://aupetitgrainbio.fr>

Lieu-dit "Le Pesquié" - 31290 Montclar-Lauragais
Nathalie : 06 13 01 08 50 / Laurent : 06 13 01 08 57

apqb@aupetitgrainbio.fr



En quelques mots, quel est le projet ?

Il consiste en la réalisation d'un chantier d'habitat bioclimatique « labo » au sein duquel nous avons étudié la question du réemploi de la terre excavée lors des terrassements (déchets de chantier) au sein de la structure porteuse du bâtiment. Nous avons ainsi développé, avec une entreprise de gros-œuvre, un béton de site / de terre, constitué de plus de 30% de terre issue du site.

En quoi est-il innovant ?

Il l'est par rapport au réemploi de la terre du site,

CAROLINE DE PÉRIGNON, ARCHITECTE DE L'ATELIER D'ARCHITECTURE 319 À PRÉSERVILLE

et vise à encourager un regain pour l'artisanat, en revalorisant le savoir-faire maçon.

Quels sont vos projets de développement ?

Les ambitions du cabinet sont de redonner un attrait à l'utilisation de la terre dans la construction par le grand public, qui peut peut-être encore percevoir ce matériau comme un matériau du passé, et en faire un matériau d'avenir.

Nos ambitions visent également à faire avancer la filière, et inciter les industriels et promoteurs à aller vers la construction à base de terre crue, comme des matériaux bio-sourcés.

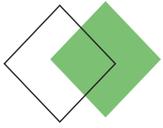
Notre souhait est également de réussir à retraiter les terres d'excavation au niveau des sites d'extraction, plutôt que de chercher sans cesse à les évacuer et, à terme, à modifier le paysage

car elles sont trop souvent épanchées dans des champs situés à proximité des chantiers.

L'éco-construction devient un enjeu important dans le bâtiment et toutes les initiatives en ce sens doivent être saluées et encouragées : bravo !



© Caroline De Pérignon
Chantier expérimental à Belberaud



ENVIRONNEMENT

LES BIODÉCHETS, DES DÉCHETS NATURELS BIODÉGRADABLES

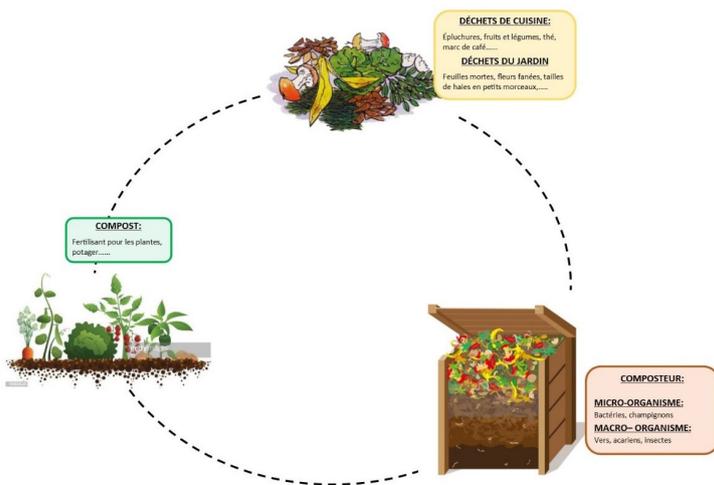
Les biodéchets sont constitués de **déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables**. Une partie de ces biodéchets peut être évitée grâce, par exemple, à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste des biodéchets ne doit plus être jeté, mais il doit être valorisé.

Ils représentent **un tiers des poubelles résiduelles** des français : c'est un gisement non négligeable qu'il faut absolument détourner de l'élimination, en vue d'une économie circulaire de la matière organique. L'objectif étant la **généralisation du tri à la source des biodéchets pour TOUS au 31 décembre 2023**.

Il existe deux grands modes de traitement pour valoriser les biodéchets : le **compostage** et la **méthanisation**.

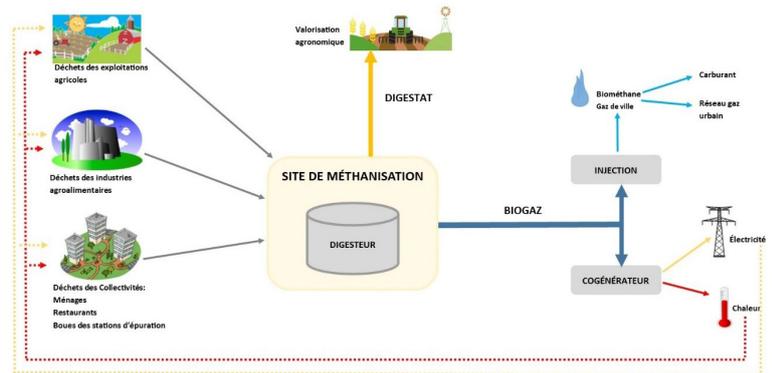
LE COMPOSTAGE

C'est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur. Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage. Il est possible de **composter directement chez soi en utilisant un composteur ou un lombricomposteur**.



LA MÉTHANISATION

C'est une technique naturelle utilisée pour produire un gaz : le méthane. On obtient ce gaz en laissant des végétaux se dégrader sans oxygène... Parfois, il est possible d'envoyer le gaz dans des canalisations et un réseau de gaz. Il remplace alors une partie du gaz naturel (une énergie fossile).



Ces deux procédés s'inscrivent dans le modèle de **l'économie circulaire** qui repose sur une logique de boucle : produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus durable.

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER DANS LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE ?

▶ DES COMPOSTEURS SONT PROPOSÉS PAR TERRES DU LAURAGAIS ET LE SIPOM DE REVEL.

VOUS HABITEZ :

Aignes, Avignonet-Lauragais, Beateville, Caignac, Calmont, Cessaes, Folcarde, Gardouch, Gibel, Lagarde, Lux, Mauremont, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Léon, Saint-Rome, Saint-Vincent, Seyre, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Vieilleville, Villefranche-de-Lauragais, Villeneuve.

VOUS HABITEZ :

Albiac, Auriac-sur-Vendinelle, Aurin, Beauville, Bourg-Saint-Bernard, Cambiac, Caragoudes, Caraman, Francarville, La Selvetat-Lauragais, Lanta, Le Cabanial, Le Faget, Loubens-Lauragais, Mascarville, Maureville, Mourville-Basses, Prunet, Prèserville, Saint-Pierre-de-Lages, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Saussens, Ségreville, Tarabel, Toutens, Vallesville, Vendine.



ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr

06 45 73 17 08 / 07 85 60 56 74



contact@sipom.fr

05 62 71 22 83

PCAET, PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La communauté de communes des Terres du Lauragais a décidé avec les 3 autres communautés de communes membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de transférer la compétence élaboration et suivi du PCAET au PETR du Pays Lauragais. Notre PCAET a été adopté en février 2020. Il est en place pour une durée de 6 ans.

Le PCAET est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel ayant pour but :

- La réduction des gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- Le développement des énergies renouvelables (ENR) ;
- La maîtrise de la consommation énergétique ;
- La qualité de l'air.

Il doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- Atteindre 32% d'ENR dans la consommation finale d'énergie ;
- La démarche Région à énergie positive REPOS impose de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Ceci suppose de multiplier par 3 les ENR et de réduire de 65% la consommation énergétique par rapport à 2015.

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme d'action c'est :

- 8 finalités ;
- 20 objectifs stratégiques ;
- 40 objectifs opérationnels ;
- 243 actions à l'échelle du PETR ;
- 123 actions déclinées sur le territoire des Terres du Lauragais dont 28 actions portées directement par la communauté de communes.



Kmit

Pour le PETR du Pays Lauragais

Terres du Lauragais a déjà engagé des actions :

- **Optimisation de la collecte des déchets** : une étude est en cours.
- **Mise en place du compostage** : déjà 237 composteurs individuels distribués.
- **Rénovation des bâtiments publics** : travaux de rénovation énergétique en cours au siège de la Fontasse avec utilisation de matériaux biosourcés.
 - Plusieurs projets sont en réflexion sur les terrains et bâtiments de la collectivité
 - La géothermie va être installée au siège de la Fontasse
- **Mobilité alternative** :
 - Un vélo à assistance électrique est utilisé par les agents.
 - Une étude mobilité est en cours.
 - Un projet de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique pour les habitants est en cours de finalisation, les modalités d'emprunt du vélo seront divulguées dans les mois qui viennent
- **Mobiliser et sensibiliser les habitants** : plusieurs actions de sensibilisation sont menées par les ambassadeurs du tri.
- **Développer l'éco-pâturage** : des brebis sont installées au lac de la thésauque afin d'entretenir les bords de la digue du lac.

Le premier comité de pilotage du PCAET s'est tenu le 23 juin 2021. Il est composé de 13 élus et 2 techniciens. Ce fut l'occasion de faire un bilan des actions déjà engagées, partager les outils de suivi et d'évaluation du plan, intégrer de nouvelles actions et prioriser les actions du PCAET.

Les communes sont des acteurs du PCAET tout aussi importants que Terres du Lauragais à travers l'ensemble des actions qu'elles mènent en faveur de la transition écologique. La collectivité établit un recensement de l'ensemble de ces actions susceptibles de s'inscrire dans le PCAET.



Focus : la mobilité alternative

Depuis 2018, le PETR du Pays Lauragais porte un projet global de mobilité durable soutenu par l'Ademe et la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie. Ce projet a pour objectif de contribuer à faire du Lauragais un Territoire à Énergie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

- **Phase 1 (en 2019)** : Mise à disposition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) pour chaque communauté de communes du territoire et du PETR. L'objectif était d'initier un changement de pratique pour les déplacements inter-sites des administrations et faire des collectivités des ambadrices de la mobilité cyclable.
- **Phase 2 (depuis 2019, en cours)** : Accompagner les collectivités dans l'aménagement du territoire associé aux modes doux et le développement de la mobilité alternative (racks à vélo, liaisons douces, etc.). Plusieurs projets ont pu bénéficier du soutien de la Région dans ce cadre (liaison douce Bram/Villesisclè & Castelnaudary/Villeneuve-la-Comptal, rack à vélo à Revel, épicerie itinérante).
- **Phase 3 (projet 2021)** : Expérimentation d'un service de prêt de VAE à la population pour faire découvrir ce moyen de transport et inciter au changement de comportement.

Ce projet expérimental représente une opportunité pour le Lauragais de développer une politique en faveur de la mobilité douce et démontre sa volonté d'agir sur une multitude d'enjeux : écologique, économique, qualité de vie, santé, pollution de l'air, etc.



© Pays Lauragais

L'engagement durable des associations culturelles

Depuis 2008, l'intercommunalité encourage les associations à réduire leur empreinte écologique au travers de son appel à projets « *Manifestations et actions culturelles* ».



© Florence Nguyen

FESTIVAL LES RUELLES D'AURIAC

Alice Ollé, présidente de l'association Ruelles d'Auriac, nous présente les actions du festival.

« Lors de nos événements, nous mettons en place toute une liste d'actions pour réduire notre impact écologique :

- Les éléments de décoration (déco, meubles, bar...) sont conçus avec des matériaux de récupération qui resservent d'éditions en éditions ;
- Nous n'utilisons pas de flyers sur place lors des festivals : le programme des spectacles est peint sur des panneaux dans différents endroits du village ;



De gauche à droite : Marie-Claire, Yoan, Keith, Hélène, Alice et Elisabeth.

- Nous utilisons des gobelets consignés au bar ;
- Nous achetons les produits alimentaires pour les repas bénévoles et les boissons pour le public au maximum à des locaux : petits producteurs, fermes...
- Nous faisons appel à des bénévoles locaux et les compagnies sont souvent du coin pour une réduction du bilan carbone ;
- Nous effectuons le tri des déchets ;
- Nous passons des achats groupés de matériel de cuisine (avec la Fabrique à Sons de Loubens) : rice cooker...
- Nous proposons de prêter notre matériel, vaisselle, piscine à doudous et décorations à plusieurs associations autour d'Auriac par le biais d'un "Framagenda" : le matériel des Ruelles d'Auriac circule beaucoup dans le Lauragais !
- Nous faisons appel à des restaurateurs ambulants locaux qui sont soucieux du "consommer local" ».

▶ + d'infos sur :

<https://festival-les-ruelles-auriac.fr>

FESTIVAL CONVIVENCIA

L'association Convivencia s'engage elle aussi à travers sa charte de développement durable, « Convivencia en transition », à diminuer pour chaque escale de son festival son impact carbone. Ce projet de transition écologique englobe tous les domaines d'action : buvette et restauration, matériels et constructions, déchets, déplacements des équipes, publics et artistes, accessibilité, cadre de relations avec leurs équipes et partenaires.

▶ + d'infos sur :

<https://convivencia.eu>

Infos pratiques



Afin de développer la lecture publique auprès du plus grand nombre, la communauté de communes Terres du Lauragais a impulsé une dynamique de coopération entre les 13 bibliothèques et médiathèques municipales de son territoire, en complémentarité et en partenariat avec la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne.

Suivez l'actualité culturelle des associations et du nouveau réseau des bibliothèques et médiathèques sur la page « Culture » du site de l'intercommunalité.



SIÈGE ADMINISTRATIF

73, av de la Fontasse
31290 Villefranche-de-Lauragais
Tél. 05 31 50 45 50
Mail : accueil@terres-du-lauragais.fr

PÔLES DE PROXIMITÉ

Secteur Caraman :
7, av du 8 mai 1945 - 31460 Caraman
Tél. 05 62 18 42 80

Secteur Nailloux
3, rue de la République - 31560 Nailloux

www.terres-du-lauragais.fr

SUIVEZ-NOUS

